



Commune de Saubraz

Rapport de Gestion 2025

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions :

- de la loi du 28 février 1956 (article 93c) ;
- du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (article 34) ;
- et du règlement du Conseil général de Saubraz (article 12),

la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation son rapport de gestion pour l'année 2025.

Table des matières

1	Conseil général	3
1.1	Composition	3
1.2	Préavis municipaux	5
2	Municipalité	6
2.1	Composition	6
2.2	Dicastère de M. Davide Marguccio	7
2.3	Dicastère de M. Philippe Urfer	11
2.4	Dicastère de Mme Marinette Donadeo	14
2.5	Dicastère de Mme Julie Sprunger	16
2.6	Dicastère de M. Joaquim Mendes	20

1 Conseil général

1.1 Composition

Conseil général

Du 1^{er} janvier au 30 juin 2025 :

Président	M. Aloys Mussard
Vice-présidente	Mme Marion Marmillon
Secrétaire a.i.	Mme Evelyne Chesaux
Scrutatrices	Mme Edmée Borel
	Mme Marlène Panchaud
Scrutateurs(trices) suppl.	Mme Cristina Rodakovic
	Mme Annick Mena
Huissier	M. Bernard Panchaud

Du 1^{er} juillet au 31 décembre 2025 :

Président	M. Aloys Mussard
Vice-présidente	Mme Marion Marmillon
Secrétaire a.i.	Mme Evelyne Chesaux
Scrutatrices	Mme Edmée Borel
	Mme Marlène Panchaud
Scrutateurs(trices) suppl.	Mme Cristina Rodakovic
	M. Didier Barbay
Huissier	M. Bernard Panchaud

Commission de Gestion

Du 1^{er} janvier au 30 juin 2025 :

Mme Nathalie André
Mme Perrine Rebeaud
Mme Mélanie Cleuet
Mme Denise Badel
M. Félix Baiche

Suppléants :
Mme Sylvie Monney
M. David Gonzalez

Du 1^{er} juillet au 31 décembre 2025 :

Mme Perrine Rebeaud
Mme Mélanie Cleuet
Mme Denise Badel
M. Félix Baiche
Mme Nathalie André

Suppléants :
M. Sylvie Monney
Mme Marion Marmillon

Commission communale de recours

Du 1^{er} janvier au 30 juin 2025 :

M. Michel Conus
M. Jean-Luc Badel
Mme Edmée Borel

Du 1^{er} juillet au 31 décembre 2025 :

M. Michel Conus
M. Jean-Luc Badel
Mme Edmée Borel

Déléguée à l'ASSAGIE

Du 1^{er} janvier au 30 juin 2025 :

Suppléant :

Mme Sylvie Monney
M. Aloys Mussard

Du 1^{er} juillet au 31 décembre 2025 :

Suppléant :

Mme Sylvie Monney
M. Ralph Sprunger

Effectif du Conseil général :

- au 31.12.2024 : 38
- au 31.12.2025 : 33

1.2 Préavis municipaux

Le Conseil général a tenu 3 séances en présentiel (19 juin, 9 octobre et 11 décembre 2025).

Préavis municipal n°01-2025 relatif à la convention de fusion entre Gimel, Saubraz et Saint-Oyens	Amendé : non Adopté le 19 juin 2025
Préavis municipal n°02-2025 relatif aux comptes et à la gestion de l'exercice 2024	Amendé : non Adopté le 19 juin 2025
Préavis municipal n°03-2025 relatif à l'achat de nouvelles cibles au stand de tir de Saubraz par la société de tir « Le Signal »	Amendé : non Adopté le 19 juin 2025
Préavis municipal n°04-2025 relatif à l'ajustement du bilan pour le passage au MCH2	Amendé : non Adopté le 9 octobre 2025
Préavis municipal n°05-2025 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2026	Amendé : oui Adopté sans amendement le 9 octobre 2025
Préavis municipal n°06-2025 relatif au budget pour l'année 2026	Amendé : non Adopté le 11 décembre 2025

2 Municipalité

2.1 Composition du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025

Syndic	Davide Marguccio suppl. : Philippe Urfer	Administration générale Aménagement du territoire Police des constructions Personnel communal Développement durable
Vice-Syndic	Philippe Urfer suppl. : Joaquim Mendes	Culte Forêts Abris PC Défense incendie Assainissement Domaines & Bâtiments
Municipale	Marinette Donadeo suppl. : Julie Sprunger	Ecole Parascolaire ASSAGIE – comité de direction Cimetière Affaires sociales Transports Services industriels - Administration
Municipale	Julie Sprunger suppl. : Davide Marguccio	Finances Sociétés locales Police
Municipal	Joaquim Mendes suppl. : Marinette Donadeo	Services industriels – Exploitation Approvisionnement d'eau potable Voirie Gestion des déchets Parcs et jardins



de g. à dr. : Philippe Urfer, Marinette Donadeo, Davide Marguccio, Julie Sprunger et Joaquim Mendes

2.2 Dicastère de M. Davide Marguccio

2.2.1 Administration générale

En 2025, la Municipalité s'est réunie à 40 reprises pour traiter des affaires courantes de la collectivité. Les séances ont lieu le mardi soir. De plus, la Municipalité a participé à des réunions d'associations intercommunales, régionales ou cantonales. Elle s'implique dans toutes les actions régionales qui peuvent avoir une incidence pour notre commune ou notre région. A ce titre, chaque Municipal est engagé à suivre des activités en fonction de son dicastère ou de ses connaissances.

Contrôle des habitants

Le contrôle des habitants est tenu par la Commune d'Aubonne.

La population de la Commune de Saubraz est restée globalement stable en 2025. Elle s'établit à 443 habitants au 31 décembre 2025, contre 444 une année auparavant, soit une diminution d'une personne.

		2025	2024	2023	2022	2021
Suisses	Confédérés	297	293	307	296	285
	Bourgeois	29	30	31	35	35
Total des citoyens suisses		326	323	331	338	331
Total des citoyens étrangers		117	121	118	111	113
Total général de la population		443	444	449	449	444

Relations extérieures

Dans la continuité des travaux engagés en 2024 concernant le projet de fusion entre les communes de Gimel, Saint-Oyens et Saubraz, l'année 2025 a marqué une étape décisive. A l'issue du processus d'étude et de concertation mené sur plus d'une année, la convention de fusion a été validée par les Conseils des trois communes le 19 juin 2025.

Cette convention a ensuite été soumise à la votation populaire en septembre 2025. Les citoyennes et citoyens des trois communes se sont prononcés favorablement sur ce projet, avec une large majorité dans chacune d'entre elles. Ce résultat traduit une volonté commune de renforcer les collaborations existantes et de se doter d'une structure administrative adaptée aux enjeux actuels et futurs de la gestion publique.

Cette décision constitue une étape majeure pour l'avenir de la région. Les autorités communales ont poursuivi les travaux préparatoires nécessaires à la mise en œuvre de la nouvelle entité, en coordination étroite entre les communes partenaires ainsi qu'avec les instances cantonales.



2.2.2 Personnel communal

Il n'y a pas eu de changement au niveau de la Secrétaire communale. Mme Evelyne Chesaux accompli son travail avec rigueur.

Notre mandataire au niveau de la bourse reste la société GRF Fiduciaire SA. M. Aurélien Tissot est boursier depuis le 1^{er} janvier 2024.

Mme Edmée Borel gère la déchetterie ainsi que plusieurs autres tâches. M. David Mendes était son remplaçant jusqu'en septembre 2025 et depuis cette date, M. Jerry Cleuet a remplacé M. David Mendes.

Mme Maria Stella Vilotta a la charge de la conciergerie de la salle de municipalité qui se trouve au-dessus de l'Auberge.

MM. Cateno Giuliana et Joaquim Ferreira Da Silva s'occupent des divers travaux d'entretien des bords de route, le nettoyage de la place du village ainsi que l'entretien des fontaines et du cimetière. Le mandat de déneigement est donné à une entreprise agricole de la région. Pour le déneigement des trottoirs, le mandat est remis à une entreprise de Gimel.

2.2.4 Constructions

Police des constructions

La collaboration avec ABA partenaires SA à Lausanne se poursuit pour les prestations liées à la police des constructions.

Transformation de l'ancien Collège en crèche

Les travaux de transformation de l'ancien collège se sont poursuivis de manière soutenue durant l'année 2025. L'avancement du chantier a globalement suivi le planning établi, avec un léger décalage d'environ un mois par rapport aux prévisions initiales. Ce retard, inhérent à un dégât d'eau, à la complexité du projet et à la coordination des différents intervenants, n'a toutefois pas remis en cause le bon déroulement général du chantier.

Les différentes étapes se sont déroulées de manière satisfaisante, avec un suivi régulier assuré par la Municipalité en collaboration avec les mandataires du projet.

Sur le plan financier, le projet reste globalement conforme au cadre du crédit accordé, sous réserve des ajustements usuels liés à ce type de réalisation.

La mise en service du bâtiment est désormais prévue pour le début de l'année 2026. Ce projet permettra de mettre à disposition des infrastructures modernisées, adaptées aux besoins actuels de la commune.

2.2.5 Développement durable

Dans le cadre des actions menées en faveur de la biodiversité et de la protection de l'environnement, une initiative locale a été conduite au printemps 2025 pour lutter contre la prolifération du frelon asiatique.

Avec l'accord des autorités cantonales compétentes, un habitant de la commune a mis en place un dispositif de piégeage ciblé visant à capturer les reines fondatrices au début de la saison. Cette action préventive permet de limiter le développement de nouvelles colonies durant l'année.

Par ailleurs, la Municipalité a mis à l'enquête un projet visant à la création d'une nouvelle zone humide (marais) sur le territoire communal. La surface étudiée correspond à une portion de la parcelle n°63, actuellement exploitée en prairie extensive, à proximité du bois de la Rosière et de son bas-marais. Le plan d'eau sera aménagé dans un secteur régulièrement inondé, peu favorable à la production agricole, ce qui permet d'éviter toute perte de surface agricole utile. L'étang ainsi que sa zone tampon seront annoncés comme surfaces de promotion de la biodiversité.

Cet aménagement vise à favoriser la colonisation par les batraciens et une faune diversifiée, contribuant ainsi à la présence d'auxiliaires utiles aux cultures environnantes. Il présente ainsi un co-bénéfice à la fois écologique et agricole. Enfin, le projet est conçu de manière entièrement réversible.

Ces actions témoignent de la volonté de la commune de s'engager concrètement en faveur de la préservation de l'environnement et du patrimoine naturel.

2.2.6 Plan Directeur Des Eaux (PDDE)

L'année 2025 a été marquée par une avancée structurante avec la validation du Plan Directeur des Eaux (PDDE) par les autorités cantonales. Ce cadre fixe les orientations à long terme pour la gestion et le développement des infrastructures liées à l'eau à l'échelle régionale.

Les enjeux associés à ce projet sont majeurs. Les investissements nécessaires au maintien et au développement des infrastructures d'eau potable et d'assainissement dépassent largement la capacité d'une commune de taille modeste comme Saubraz. La mise en place d'une structure intercommunale permet ainsi de mutualiser les ressources financières, techniques et organisationnelles.

Au-delà de l'aspect financier, cette démarche vise à garantir durablement la sécurité d'approvisionnement en eau potable, dans un contexte de pression accrue sur la ressource et les infrastructures.

Les travaux menés en 2025 ont porté sur la structuration de la future entité, notamment à travers l'élaboration des statuts, du règlement et du cadre budgétaire. Ces éléments permettront d'assurer une gouvernance claire et une mise en œuvre progressive des investissements nécessaires.

Ce projet constitue ainsi une étape clé pour sécuriser, à long terme, un service essentiel à la population.

2.2.7 Soutiens financiers octroyés par la commune

La Commune soutient divers projets, associations et clubs de sport de la région qui offrent des prestations à la population. Grâce au soutien de la Commune, ces activités, ces associations ou clubs de sport peuvent offrir des prestations dont la population de Saubraz bénéficie. La Commune a soutenu les activités et associations suivantes en 2025 :

- Carnaval de Gimel	CHF 200.00
- Association Les Notes Pétilantes	CHF 50.00
- Passeport Vacances	CHF 300.00
- Entrée de secours à Morges	CHF 500.00
- Espace prévention – La Côte	CHF 669.00
- Giron de l'Aubonne – St-Oyens	CHF 580.00

La Commune soutient divers clubs de sport dont les enfants de Saubraz font parties. CHF 50.00 par enfant :

- Amara – Ecole de Cirque	CHF 100.00
- Forward Morges	CHF 50.00
- FSG société Gym Gimel	CHF 500.00

La Commune soutient également les sociétés locales. CHF 15.00 par membre jusqu'à concurrence de CHF 500.00 par année et par société :

- Four à pain	CHF 420.00
---------------	------------

2.2.8 Projet de Loi sur les communes

La DGAIC, à la demande du Conseil d'Etat, a lancé une procédure de consultation portant sur l'avant-projet de révision de la loi sur les communes. Cette loi portait largement atteinte à l'autonomie des petite commune vaudoises. Ce pourquoi, la Municipalité s'est mobilisée dans l'étude de cet avant-projet est a, à la foi, fait une réponse individuelle et a participé à une action commune initiée par les communes de Treytorrens et d'Henniez sous le nom de « Autonomie communale ». La démarche a été fructueuse et le projet de loi a été stoppé dans son élan.

2.3 Dicastère de M. Philippe Urfer

2.3.1 Culte

La Commune de Saubraz appartient à la paroisse de Gimel-Longirod. En raison des travaux de rénovation du bâtiment, les cultes n'ont pas pu se tenir dans la salle du Conseil durant l'année 2025. La Commune contribue aux frais de conciergerie, chauffage et d'organiste pour la paroisse protestante de Gimel-Longirod et la paroisse catholique d'Aubonne.

2.3.2 Forêts

Les chiffres présentés ci-dessous proviennent des statistiques forestières et peuvent différer des données comptables en raison des périodes de bouclage.

Préambule

La commune de Saubraz possède environ 104 ha de forêts, dont 49 ha en plaine (notamment au bois des Ursins et le long du Toleure) et 55 ha aux Fréchaux, sur le territoire de Gimel.

État sanitaire

Les forêts restent fragilisées par les épisodes de sécheresse et de chaleur de ces dernières années. Les arbres âgés, exposés au sud et situés sur des terrains moins fertiles sont les plus vulnérables. Les feuillus présentent une meilleure résistance que les résineux. Une part importante des coupes provient de chablis, en particulier aux Fréchaux.

Gestion forestière

L'inventaire réalisé en 2020 montre une forêt composée principalement de hêtre (38 %), d'épicéa (23 %) et de sapin (20 %). Le volume de bois sur pied, actuellement élevé (env. 360 m³/ha), doit être progressivement réduit afin d'améliorer la stabilité et la résilience des peuplements.

Exploitation et ventes

Durant l'année 2025, environ 1'120 m³ de bois ont été exploités, principalement en forêt de plaine et aux Fréchaux, incluant une part significative de bois dépérissant.

Au total,

- 730 m³ de bois ont été vendus pour la construction et l'ameublement (CHF 61/m³),
- 390 m³ pour le bois énergie (CHF 56/m³).

Marché du bois

La demande reste soutenue, tant pour le bois de construction que pour le bois énergie. Les prix demeurent toutefois relativement stables.

Biodiversité et entretien

Aucun travail spécifique n'a été réalisé en 2025 concernant les jeunes forêts ou la biodiversité. Des interventions sont prévues dès 2026 dans le cadre d'une nouvelle période de subventionnement. Deux foyers de renouée du Japon ont été identifiés le long du Toleure et feront l'objet d'une surveillance.

Desserte forestière

Le chemin le long du Toleure présente des affaissements. Des mesures sont à l'étude afin d'en assurer la stabilisation.

Rôle social

La fréquentation des forêts, notamment au bois des Ursins, est en constante augmentation. Des aménagements simples pourraient être envisagés afin d'améliorer l'accueil du public.

La surface de forêt communale correspond (104 ha 443 habitants) à environ 2300 m² par habitant.

2.3.3 Défense incendie / Pompiers

C'est toujours le SDIS Etraz-Région, avec le Major Bichsel comme Commandant. Une participation de CHF 19'239.65 nous est facturée. Le SDIS a quatre centres DPS (Détachement de premier secours) à Aubonne, Bière, Gimel et Rolle et cinq DAP (Détachement d'appui) à Aubonne, Gilly, Longirod, Bière et Rolle.

En 2025, le SDIS Etraz Région est intervenu 231 fois, contre 248 interventions en 2024. Les interventions se répartissent de la manière suivante :

- 27% interventions feux
- 17% alarmes techniques
- 16% assistances à personnes et animaux
- 12% d'alarmes automatiques, souvent déclenchées sans feu réel
- 8% d'inondations
- 7% de pollution hydrocarbures
- 5% d'interventions diverses

2.3.4 Routes

Durant l'année 2025, la commune a procédé à une importante campagne de réparation des fissures sur les routes communales existantes. Ces interventions visent à préserver durablement l'état des infrastructures routières et à éviter des dégradations plus importantes nécessitant des travaux plus lourds à l'avenir.

En lien avec les travaux d'améliorations foncières réalisés en 2024, le montant des subventions fédérales et cantonales perçues s'est révélé supérieur aux estimations initiales. Une augmentation d'environ CHF 60'000.00 a ainsi été enregistrée, améliorant favorablement le bilan financier de ces opérations. Les améliorations foncières sont des mesures et des ouvrages tendant à assurer une utilisation rationnelle du sol, à en faciliter l'exploitation, à le préserver des dégradations dues aux éléments naturels ou au temps, ainsi qu'à améliorer les conditions de production. Les subventions correspondantes sont octroyées sous forme de contributions à fonds perdus, dans le but de promouvoir la réalisation de tels ouvrages. Elles constituent une tâche commune, financée conjointement par la Confédération et les cantons.

Au mois de septembre 2025, de fortes précipitations ont provoqué une inondation devant le stand de tir, sur la place. Les dégâts occasionnés ont pu être rapidement maîtrisés grâce à l'intervention coordonnée de membres de la Municipalité, de représentants de la société du tir ainsi que d'un habitant de la commune, venu avec une pelle mécanique pour procéder aux opérations d'écoulement de l'eau et de nettoyage.



2.3.5 Bâtiments (Auberge)

L'Auberge communale est exploitée par Mme Carolina Roch.

Durant l'année 2025, la Municipalité a procédé au remplacement de la chaudière de l'établissement. Cet investissement, d'un montant d'environ CHF 21'000.00, permet d'assurer le bon fonctionnement des installations de chauffage et de garantir une exploitation pérenne du bâtiment.

2.3.6 Bâtiments (Stand de tir)

En date du 13 octobre 2026, une visite de la butte de tir a eu lieu en présence d'Armasuisse, la DGE-Sites pollués et déchets spéciaux, la DGE-GEODES-Eaux souterraines, la commune de Saubraz et la commune de Bougy-Villars et s'en est suivi un courrier de la DGE. Il s'avère que la butte étant dans une zone de protection des eaux dite AU et à proximité d'une zone de captage dite S3, il sera nécessaire de procéder à des investigations plus approfondies. Un assainissement sera nécessaire et l'installation d'un mur récupérateur de balles également afin d'éviter une nouvelle pollution de la butte. Un délai a été fixé au 31 octobre 2026 pour la réalisation de ces investigations.

2.3.7 STEP

La STEP a bien fonctionné durant l'année 2025. Les analyses d'eau ont toujours été bonnes et conformes aux normes.

2.4 Dicastère de Mme Marinette Donadeo

2.4.1 Ecole

La Commune de Saubraz fait partie du groupement scolaire de l'ASSAGIE (Association scolaire Aubonne-Gimel-Etoy). Il est composé de deux établissements, celui de Gimel-Etoy et celui d'Aubonne.

Les comptes 2025 bouclent avec une charge pour les communes de CHF 9'339'349.74 ce qui représente une diminution de CHF 154'350.26 (-2%) par rapport au budget 2025 et une hausse de CHF 808'167.44 (+9%) comparé aux comptes de 2024.

On peut donc juger l'exercice 2025 comme sain, puisqu'il présente un coût pour les communes inférieur au budget, malgré une augmentation par rapport à l'exercice 2024, laquelle était prévue. On relève une légère diminution du nombre d'élèves (28 élèves, soit -2%).

Pour la Commune de Saubraz, les coûts totaux des frais scolaires sont de CHF 304'172.10 pour 2025 (budget 2025 – CHF 314'570.80).

L'enseignement primaire se répartit sur les Communes de Gimel et Essertines-sur-Rolle : 34 élèves y sont scolarisés (2024 : 36 élèves). L'enseignement secondaire est centralisé à Aubonne avec 22 Saubriens (2024 : 23 élèves).

2.4.2 Parascolaire

À la suite de la sortie du réseau AJEMA au 31 juillet 2025, les structures d'accueil préscolaire et parascolaire (crèche et UAPE) sont exploitées depuis le 1er août 2025 dans le cadre du réseau de l'ASSAGIE.

La mise en place de ce nouveau réseau d'accueil de jour a nécessité un important travail de coordination, tant sur le plan administratif qu'opérationnel, incluant notamment le recrutement de ressources dédiées et la structuration des processus entre les différentes structures.

Pour les cinq derniers mois de l'année 2025, l'excédent de charges à la charge des communes s'élève à CHF 1'928'384.03, soit un montant inférieur au budget prévu (CHF 2'145'020.85). Cette évolution favorable permet une restitution globale aux communes.

Le volume de prestations a augmenté de manière significative, avec 355'674 heures d'accueil réalisées, soit environ 23 % de plus qu'en 2024. Cette hausse traduit une amélioration de la capacité du réseau à répondre à la demande des familles.

Concernant la situation liée à l'AJEMA, les informations disponibles à ce jour demeurent incomplètes. Les comptes définitifs n'ont pas encore été formellement communiqués. Dans le cadre de la reprise des éléments financiers par l'ASSAGIE, certaines divergences ont été constatées et font actuellement l'objet d'analyses complémentaires.

Dans l'ensemble, malgré les ajustements nécessaires liés à la phase de démarrage, la mise en œuvre du réseau s'est déroulée de manière satisfaisante. La diminution des listes d'attente et les retours globalement positifs des familles confirment la pertinence de ce changement d'organisation.

2.4.3 Cimetière, parcs et jardins

Durant l'année 2025, divers travaux d'entretien ont été réalisés, notamment au niveau des fontaines communales.

Un entretien a été effectué sur la chèvre de la fontaine du Pontet. Par ailleurs, les travaux relatifs au couvert de la fontaine du Chanay ont débuté durant l'année, sans toutefois pouvoir être finalisés.

Une provision a été constituée afin de couvrir les travaux restants à réaliser.

2.4.4 Affaires sociales

La Commune de Saubraz fait partie de l'ARASMAC (Association régionale pour l'action sociale Morges–Aubonne-Cossonay). L'aide sociale, les assurances sociales, les prestations complémentaires pour familles et accueil des enfants sont couverts par l'association.

La facture sociale nous est adressée par l'Etat et nous fait participer au financement de la politique sociale cantonale. Le montant de la facture sociale est réparti entre les Communes en tenant compte du nombre de leurs habitants et de leur classification (=péréquation). La facture sociale se monte à CHF 429'368.00 pour 2025.

La facture sociale est répartie pour :

- Les prestations complémentaires à domicile et hébergement (prestations complémentaires AVS/AI et aide aux personnes hébergées en EMS) ;
- Les subsides aux primes assurances maladies ;
- Les aides, subventions et autres régimes sociaux (revenu d'insertion, subventions aux institutions pour personnes handicapées adultes et aides individuelles, avances sur pensions alimentaires) ;
- La protection de la jeunesse ;
- Le COFOP transition formation (centre d'orientation et de formation professionnelle et transition école des métiers) ;
- L'enseignement spécialisé ;
- Les bourses pour les étudiants.

2.4.5 Transport

Le transport couvre tout le trafic de bus, le bus pyjama et la participation au déficit des transports publics.

Aucune modification particulière n'est à signaler durant l'année 2025 concernant l'offre de transport. La participation au déficit des transports publics s'élève à CHF 24'283.80, pour un budget de CHF 29'509.80.

2.5 Dicastère de Mme Julie Sprunger

2.5.1 Finances

Le résultat de l'exercice 2025 présente un bénéfice de CHF 288'161.91, alors qu'une perte de CHF 138'592.74 était prévue au budget. L'écart favorable de CHF 426'754.65 s'explique par une combinaison de recettes supérieures aux attentes et de charges globalement maîtrisées.

L'amélioration provient principalement des recettes fiscales, qui dépassent les prévisions d'environ CHF 160'000.00. Cette évolution est notamment portée par une hausse de l'impôt sur le revenu ainsi que par des recettes liées aux gains immobiliers. Une part de cette amélioration doit toutefois être considérée comme conjoncturelle, en particulier les gains immobiliers, par nature variables. À l'inverse, la progression de l'impôt sur le revenu constitue un élément plus structurel.

Parallèlement, plusieurs postes de charges ont été inférieurs aux prévisions budgétaires, notamment au niveau de la Municipalité, de l'administration et du service technique. Ces écarts s'expliquent principalement par une approche prudente lors de l'établissement du budget.

La situation financière de la Commune s'est significativement améliorée. Au 31 décembre 2025, elle ne présente plus de découvert, mais un bénéfice au bilan de CHF 120'498.53. Il s'agit d'un retournement notable par rapport aux exercices précédents et d'une situation qui n'avait plus été observée depuis plusieurs années.

Dans le même temps, l'endettement brut a augmenté pour atteindre CHF 2'600'000.00, en lien avec les investissements réalisés, notamment la rénovation du collège. Cet indicateur doit être mis en perspective avec l'endettement net, qui s'établit à - CHF 530.08 par habitant. Ce niveau négatif traduit une situation financière nette favorable, les actifs financiers couvrant l'ensemble des dettes. La capacité financière de la Commune s'est ainsi renforcée malgré l'augmentation de la dette brute.

Cette amélioration constitue une base saine pour l'exercice 2026, notamment dans un contexte de baisse du taux d'imposition de 80 à 77 points. Elle confirme la capacité de la Commune à absorber cette diminution de recettes fiscales sans dégrader son équilibre financier à court terme.

L'analyse de la situation financière doit par ailleurs être replacée dans le contexte du projet de fusion avec les communes de Gimel et de Saint-Oyens, avec une entrée en vigueur prévue au 1er janvier 2027. Les exercices 2025 et 2026 constituent à ce titre une phase transitoire.

En synthèse, l'exercice 2025 marque une amélioration nette et structurante de la situation financière de la Commune. Il permet d'aborder la période de transition dans de bonnes conditions et de contribuer à la construction de la future entité sur des bases financières saines.

Principaux écarts entre budget et comptes :

1. Municipalité

Les charges effectives de la Municipalité ont été inférieures de CHF 24'122.07 au montant budgété.

2. Administration

Les charges administratives ont également été moins importantes que prévu, avec un écart favorable de CHF 31'677.60.

3. Impôts, taxes et redevances

Les recettes de ce chapitre dépassent d'environ CHF 160'000.00 les prévisions budgétaires. Cet écart provient notamment d'une hausse d'environ CHF 79'170.37 de l'impôt sur le revenu, de CHF 18'103.72 de l'impôt à la source, de CHF 13'479.49 de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales, ainsi que de CHF 28'974.45 de recettes supplémentaires liées aux gains immobiliers.

4. Forêts

Un remboursement de CHF 24'541.45 a été versé par le Groupement de la Saubrette en lien avec les travaux effectués en 2023 sur le chemin du Fréchaux.

5. Service technique

Ce poste présente des charges inférieures de CHF 23'967.45 au budget. Par ailleurs, des recettes supérieures de CHF 28'375.08.00 ont été enregistrées dans le cadre des constructions.

6. Routes

Une subvention complémentaire de CHF 59'928.00 relative aux chemins AF réalisés en 2024 a été annoncée.

7. Santé publique

Les charges relatives à l'accueil extrascolaire avaient été budgétées à CHF 202'600.00. Les coûts effectivement comptabilisés se montent à CHF 156'593.95. Cet écart favorable s'explique notamment par une meilleure gestion et par une gestion plus transparente de l'ASSAGIE, à laquelle les crèches et l'UAPE ont été rattachées dès le 1er août 2025.

2.5.2 Sociétés locales

Décoration de la fontaine du Pontet – printemps 2025

L'ADS (Association pour le développement de Saubraz) a coordonné la décoration de la fontaine du Pontet au printemps 2025. Pour cela, elle a distribué des pots de fleurs aux enfants du village. Ces pots ont été décorés par les enfants et remplis de fleurs reçues de l'ADS. Ceux-ci ont été exposés le long de la fontaine du Pontet.

Fête du 1^{er} août - le 1er août 2025

En 2025, la fête nationale a été organisée par le SBZ Festival (anciennement Saubrazil), directement sur le site du festival. La manifestation s'est déroulée dans une ambiance conviviale et a rencontré un bon succès. La soirée a été marquée par le feu traditionnel ainsi que par le repas offert par la commune.

Mini-Olympiades - le 7 septembre 2025

L'ADS a organisé ce moment convivial en famille. L'idée était que les parents puissent faire divers jeux avec leurs enfants. Ce fut un réel succès. Une dizaine de familles ont participé sous un beau soleil.

Halloween du cœur - le 31 octobre 2025

L'ADS a réalisé une nouvelle fois l'Halloween du cœur pour les enfants du village. Ceux-ci pouvaient s'inscrire pour un souper « crêpes » qui s'en est suivi par une tournée du village. Le but étant de récolter des denrées alimentaires au profit des Cartons du Cœurs et bien sûr aussi quelques bonbons.

Fête des Châtaignes - le 8 novembre 2025

L'ADS a organisé la fête des Châtaignes au niveau de l'abris PC. Des châtaignes ont été préparées au feu et les habitants du village ont pu se rencontrer pour une soirée conviviale.

Décoration du sapin - le 3 décembre 2025

Un magnifique sapin a décoré notre village durant le mois de décembre. Les décorations ont été majoritairement faites par les enfants du village.

Tournée tambour de la Jeunesse de Saubraz pour la nouvelle année

La société de la Jeunesse de Saubraz a joué du tambour et est allée à la rencontre des habitants pour leurs souhaiter la bonne Année.

Stand de tir :

Durant l'année 2025, une convention a été conclue entre les communes de Saubraz, Bougy-Villars et Perroy concernant la mise à disposition de l'installation de tir de Saubraz.

La commune de Saubraz, propriétaire du stand de tir, met à disposition cette infrastructure pour les exercices fédéraux (tirs obligatoires et tirs en campagne), ainsi que pour des activités sportives et associatives. L'exploitation de l'installation est assurée par la Société de tir « Le Signal » Saubraz-Bougy.

Conformément à l'ordonnance sur les installations servant au tir hors service (art. 7), les communes ont l'obligation de mettre à disposition des installations de tir équipées et conformes. Dans ce contexte, les communes de Bougy-Villars et de Perroy se sont rapprochées de Saubraz afin de répondre à cette exigence légale.

La convention règle les modalités d'utilisation ainsi que la répartition des charges entre les communes partenaires, fixée à 25 % pour Saubraz, 25 % pour Bougy-Villars et 50 % pour Perroy.

Cette collaboration intercommunale permet d'optimiser l'utilisation des infrastructures existantes tout en assurant une répartition équitable des coûts.

2.6 Dicastère de M. Joaquim Mendes

2.6.1 Services industriels

Gaz

La Commune de Saubraz distribue le gaz qu'elle achète à la société Valgaz SA qui approvisionne plusieurs communes de la région. Notre Commune fait partie de la société Valgaz SA et est représentée au Conseil d'administration. La Commune est propriétaire du réseau de distribution (basse pression) et Valgaz SA est propriétaire du réseau haute pression.

2.6.2 Approvisionnement d'eau potable

La commune assure la distribution de l'eau potable, l'entretien des infrastructures et le contrôle de la qualité de l'eau. En 2025, aucun travail spécifique n'a été nécessaire et aucune fuite n'a été constatée sur le réseau. Le prix de vente de l'eau claire a été fixé à CHF 1.60 m³.

Les contrôles effectués tout au long de l'année ont confirmé la bonne qualité de l'eau distribuée aux habitants. De plus, grâce à un été sans sécheresse, l'approvisionnement en eau n'a rencontré aucune difficulté et la consommation est restée stable par rapport à l'année précédente.

Le service des eaux poursuit ainsi sa mission essentielle, garantissant aux habitants une eau de qualité et une gestion efficace des infrastructures communales.

2.6.3 Déchetterie

Les récoltes de la déchetterie durant 2025 ont été les suivantes :

	2025	2024
Ordures ménagères	54'800 kg	53'320 kg
Déchets encombrants	17'990 kg	17'300 kg
Bois usagé	31'290 kg	37'170 kg
Papier / carton	18'200 kg	16'560 kg
Métaux	12'860 kg	13'240 kg
Verre	15'680 kg	18'040 kg
Appareils électroménagers et électroniques	2'980 kg	2'610 kg

La déchetterie a été ouverte régulièrement les mercredis et samedis.

Dans la démarche de durabilité et de promotion du réemploi, une roulotte de troc a été installée sur le site de la déchetterie.

Cette initiative, portée par une famille du village, permet aux habitants d'échanger librement des objets encore utilisables. La gestion courante, incluant l'entretien et le tri régulier, est assurée par cette même famille. Cette action contribue à la réduction des déchets et favorise les échanges au sein de la population.